



Communiqué de presse



Roissy, le 10 juillet 2013

EASYJET : Le SNPNC appelle à la grève

Le SNPNC-FO, syndicat majoritaire des hôtesses et stewards easyJet en France, a décidé de déposer un préavis de grève à la Compagnie EasyJet. Ce préavis court du vendredi 19 juillet 2013 à 00h01 au samedi 20 juillet 2013 à 23h59.

Le SNPNC-FO dénonce notamment la volonté manifeste de la compagnie easyJet de créer du dumping social en France, en n'y créant pas d'établissement au titre fiscal pour ses opérations aériennes.

Le SNPNC-FO dénonce également les éléments suivants :

- Les erreurs de paie récurrentes depuis 6 ans et devenues insoutenables pour les PNC basés en France.
- L'existence de contrats saisonniers sur plus de 9 mois dans l'année.
- Le projet de la Direction qui veut rendre obligatoire la programmation sous "FRV" (planification ultra flexible), au détriment de la vie personnelle du PNC, pour toute promotion ou mobilité géographique, prenant ainsi les PNC en otage lors de leurs actes de carrière.
- L'absence d'ouverture des droits au Fongécif (CIF DIF) et au 1% logement, liée au montage fiscal d'easyJet en France, que nous associons à du dumping social et que nous condamnons fermement.
- La cadence devenue insupportable des tours de service (plannings) sur les bases en France et particulièrement à Lyon.

Le SNPNC-FO exige l'ouverture immédiate de négociations portant sur:

- L'ouverture des droits au 1% logement ;
- L'ouverture de l'accès au CIF et DIF.

Le SNPNC-FO exige le retrait définitif du projet de rendre obligatoire la programmation sous "FRV" (dans ses règles actuelles) lors des actes de carrière du PNC, ainsi que le respect du code du travail concernant les contrats saisonniers.

Laurent Nicolas
06 14 30 78 83

Jean Philippe Barra
06 23 22 39 05

Pour rappel easyJet exploite 25 avions en France et y emploie plus de 900 salariés, dont environ 600 PNC. La compagnie a réalisé un bénéfice net de 394 millions d'euros en 2012, dont selon nos estimations 20% ont été réalisés en France.

En refusant de créer un établissement stable pour ses opérations aériennes en France, easyJet s'affranchit de tout impôt sur les sociétés en France, la compagnie lowcost s'affranchit également des cotisations au 1% logement, à la formation professionnelle, à l'AGEFIPH qui aide à l'insertion des handicapés. EasyJet s'affranchit également du versement de la participation aux bénéficiaires.